



DE : Direction

À : CE

LE : 27 octobre 2011



Point de situation EID

CE du 27/10/2011



Ne pas diffuser



Document de travail



Document pouvant être diffusé

Sommaire



3

Rappel des principes

Note 19/04/2011

4

Constats (terrain au 24/10/2011)

5

Positions Direction Régionale

Codir du 24/10/2011

ORGANISATION

- ✓ Planifier 3 EID par 1/2 journée
- ✓ Phase de démarrage (1 mois)
- ✓ Phase de stabilisation (2mois / selon montée en compétence de chaque conseiller)
- ✓ Débriefings individuels et collectifs réguliers, entretiens de suivi tracés et formalisés :
→ passage à 4 EID par ½ journée sans surbooking après un entretien bilan individuel fait avec le tuteur

TUTORAT

- ✓ Tuteur identifié (membre ELD)
- ✓ 1 tuteur pour 6 à 8 agents (à titre indicatif)
- ✓ Planification du tutorat (sur planning/site et sur RDVA : tuteur et conseiller)
- ✓ Engagements formalisés (tuteur, manager et stagiaire)

ORGANISATION

- ✓ sur 15 sites déployés, 6 sites sont passés à 4 entretiens par 1/2 journée ; un site à 5 entretiens avec un joker
- ✓ durée de la phase de démarrage et de stabilisation (variables : de 1 à 3 mois)
- ✓ Débriefings individuels et collectifs réguliers, entretiens de suivi -
Traçage/formalisation : pas toujours fait
- ➔ Le passage à 4 EID par ½ journée est souvent fait avec surbooking

TUTORAT

- ✓ Tuteur identifié (membre ELD)
- ✓ 1 tuteur en moyenne pour 6 à 8 conseillers
- ✓ Planification du tutorat : pas toujours tracé dans RDVA
- ✓ Engagements formalisés (tuteur, manager et stagiaire) : les documents adéquats ne sont pas toujours utilisés

- ✓ Rappel : 3 entretiens par ½ journée et par agents pendant la phase de démarrage (1 mois) + phase de stabilisation (2 mois)
- ✓ Respecter planification de 4 EID par 1/2 journée par agent après validation et formalisation de la montée en compétence de l'agent par son tuteur.
- ✓ Impératif de respecter la tranche horaire des pauses méridiennes.
- ✓ Formaliser tous les entretiens individuels et les réunions collectives ainsi que l'entretien de bilan (tuteur/conseiller)

Rappel

- Tuteur = membres ELD
- 1 tuteur pour 4 à 6 conseillers
- Il est possible d'élargir les tuteurs.
- Les tuteurs peuvent également se faire assister de personnes ressources.
- Planification du tutorat : traçage systématique dans RDVA